

PERSONNELS

Report du PPCR: une « rupture de confiance » pour les syndicats

Lors du rendez-vous salarial du 16 octobre avec les syndicats de la fonction publique, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a confirmé que l'ensemble des mesures de revalorisation prévues pour 2018 dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) sera décalé d'un an. Ce sont 800 millions d'euros que l'Etat n'aura donc pas à déboursier en 2018. Mais M. Darmanin a assuré que le PPCR sera bien appliqué sur le quinquennat.

Cela représentera 11 milliards d'euros sur la période allant de 2017 à 2021, a-t-il précisé, et 4 milliards d'euros en année pleine en 2021. Il a également rappelé que, dans son rapport d'audit rendu en juin, la Cour des comptes préconisait l'abandon du PPCR. Les syndicats s'attendaient, depuis quelques semaines, à un tel décalage de mise en œuvre. Ceux du monde enseignant ont, bien sûr, réagi à cette annonce. Pour la FSU, c'est une « *décision brutale* » qui « *constitue une rupture de la parole de l'Etat* ». Même tonalité au SE-UNSA, qui condamne « *une rupture inacceptable des engagements de l'Etat* » et rappelle que cette décision « *ne figurait pas dans le programme du président de la République* ». Le SGEN-CFDT s'insurge contre cette « *remise en cause* » du « *respect dû aux agents publics (...), du dialogue social lui-même et du respect de la parole de l'Etat* ». Le Snalc-FGAF fait figure d'exception en dénonçant dans le protocole PPCR « *une farce qui a servi à tromper les collègues* » et en jugeant que « *tous les syndicats qui ont soutenu ce dispositif par tactique ou par idéologie ont été dupés* ».